



Je veux changer de nom de famille : quelle procédure ?

Je souhaite porter le nom du parent (père, mère) qui ne m'a pas transmis le sien.

Par exemple en ajoutant le nom de ce parent à mon nom actuel, dans l'ordre que je veux.

Je souhaite porter un nom qui n'est pas celui d'un de mes parents (père, mère) pour une raison motivée (motif légitime).

Par exemple, mon nom est difficile à porter.

Procédure simplifiée



Durée de la procédure
Environ un mois



À qui s'adresser ?
Mairie



Coût
Gratuit

Procédure par décret pour motif légitime



Durée de la procédure
Plusieurs mois,
parfois plusieurs années



À qui s'adresser ?
Ministère de la justice



Coût
Payant (variable)

À savoir

Vous pouvez utiliser la **procédure simplifiée** de changement de nom **une seule fois** au cours de votre vie.